

Médecins : protéger votre e-réputation !



Médecins : protéger votre e-réputation !

Paris, le vendredi 16 juin 2017 – De plus en plus de sites Internet et moteurs de recherche proposent aux internautes de publier des avis ou de noter les médecins qu'ils ont consultés.

Plusieurs Conseils départementaux et de nombreux médecins ont fait part, ces derniers mois, au Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) de la recrudescence d'avis dépréciatifs publiés sur Internet par des patients et des difficultés rencontrées par les praticiens pour obtenir la suppression ou le déréférencement des contenus qui portent atteinte à leur réputation. Ceci alors que le médecin, lui, « est confronté à un devoir de réserve lorsqu'il s'agit d'un des patients qui l'a consulté alors même que sa réputation peut être injustement mise en cause » comme le rappelle l'Ordre qui publie une fiche-conseil à l'adresse de ces praticiens malmenés.

Celle-ci explique ainsi comment faire disparaître des commentaires désobligeants sur Google ou obtenir la suppression ou le déréférencement de données personnelles aux termes de la récente loi « pour une République numérique » et de l'article L.111-7-2 du code de la consommation qui « impose ainsi aux personnes physiques ou morales dont l'activité consiste à collecter, modérer ou diffuser des avis en ligne provenant de consommateurs » de « délivrer aux utilisateurs une information loyale, claire et transparente sur les modalités de publication et de traitement des avis mis en ligne ».

L'Ordre signale également avoir averti la CNIL, la DGCCRF et le Ministère de la santé de ces problèmes et avoir interrogé « les principaux assureurs pour savoir si dans le cadre de la protection juridique associée à l'assurance en responsabilité civile, l'assureur propose des solutions couvrant les atteintes à la e-réputation »...[lire la suite]

[Pour en savoir plus et protéger votre « e-réputation »](#)

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : JIM.fr – Médecins : protéger votre e-réputation !